

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 7 avril 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy	Maire
M. Mathieu Payeur, conseiller:	siège n° : 1
Mme Nathalie Girard, conseillère :	siège n° : 2
M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
M. Christopher Astle, conseiller : (en ligne)	siège n° : 4
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

Est aussi présente :

Mme Jessica Bouchard directrice générale greffière-trésorière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-04-053

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19h31.

12 personnes assistent à la réunion.

RÉSOLUTION #26-02-054

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité que madame Jessica Bouchard soit nommée secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-04-055

3.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 AVRIL 2026

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture et présences
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Mot de la mairesse
5. Approbation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026
6. Administration
 - 6.1 Permanence de madame Jessica Bouchard
 - 6.2 Acceptation d'offre de services de la firme Morency avocats pour services juridiques
 - 6.3 Répartition des responsabilités des élus
 - 6.4 Création de deux comités de travail : Surveillance scolaire et Communication
 - 6.5 Avis d'intention pour le dépôt d'un projet de stratégie de communication, d'attractivité et de promotion touristique auprès de la MRC de La Mitis
7. Service incendie et sécurité civile
 - 7.1 Autorisation de signer et de conclure une entente pour la création d'une régie intermunicipale Mitis Est
8. Trésorerie
 - 8.1 Comptes fournisseurs de mars 2026
9. Travaux publics
 - 9.1 Mandat à la firme Mallette pour la réalisation d'une mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 dans le cadre du programme PRIMA
10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Achat d'une parcelle de terrain du Centre de services scolaires des Phares
11. Urbanisme et développement
 - 11.1 Point de suivis et d'information générale à propos du développement résidentiel de la Place des Marronniers
 - 11.2 Nomination des membres au Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 11.3 Adoption du procès-verbal du CCU du 24 mars
 - 11.4 Demande de permis de construction en zone PIIA au 363, rue Beach
 - 11.5 Avis de motion pour adoption du règlement numéro 26-195 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 - 11.6 Dépôt du projet de règlement numéro 26-195 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 - 11.7 Avis de motion du règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38
 - 11.8 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38
 - 11.9 Avis de motion - règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39
 - 11.10 Dépôt et adoption du règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39
 - 11.11 Avis de motion - règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41
 - 11.12 Dépôt et adoption du règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41
 - 11.13 Avis de motion - règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42
 - 11.14 Dépôt et adoption du règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42

11.15 Avis de motion - règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques

11.16 Dépôt et adoption du règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques

12. Loisirs, communautaire et culture

12.1 Rapport mensuel des comités :

i. Arrondissement MacNider

ii. Comité des Loisirs

iii. Comité de la salle d'entraînement

iv. Comité de la bibliothèque

v. Comité d'embellissement

vi. Comité du Phare

vii. Comité des petits déjeuners

viii. Club des 50 ans et plus.

12.2 Avis d'intention pour le dépôt d'un projet citoyen de pièce de théâtre auprès de la MRC de La Mitis

12.3 Nomination d'un représentant de la bibliothèque au sein du Réseau Biblio

13. Périodes de questions

14. Varia

15. Levée de la séance

4. MOT DE LA MAIRESSE

La mairesse informe les citoyens que :

- la municipalité a reçu une subvention de 75 000 \$ du Programme PRABAM pour le réaménagement du bureau municipal. La municipalité a l'obligation de dépenser ce montant cette année pour des travaux d'immobilisation.
- la réfection des infrastructures municipales (bâtiments, rues, etc.) nécessite l'obtention de subventions en raison des coûts énormes que cela représente. Les programmes de subvention sont ouverts à des dates fixes et il n'y a aucune garantie d'une réponse positive. L'entretien et la réfection des infrastructures est une priorité du conseil et l'administration municipale demeure à l'affût des programmes de subventions qui permettront de remplir cette obligation.
- la municipalité prend note des commentaires à caractère diffamatoire, dénigrant ou intimidant qui circulent sur les médias sociaux à propos des élus, et que des recours en justice seront entrepris envers les personnes concernées.

La mairesse invite les citoyens à interpeller les élus en personne lorsqu'ils ont des préoccupations à exprimer ou des questions à poser. La circulation de rumeurs et de fausses informations au sein de la communauté risque d'abîmer le tissu social de Métis-sur-Mer.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 MARS 2026

RÉSOLUTION #26-04-056

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 (Art. 333, LCV).

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026.

6. ADMINISTRATION

RÉSOLUTION #26-04-057

6.1 PERMANENCE DE MADAME JESSICA BOUCHARD

ATTENDU QUE madame Jessica Bouchard est à l'embauche de la Ville de Métis-sur-Mer depuis début février 2026 via la résolution 26-03-50;

ATTENDU QUE l'embauche initiale de madame Bouchard était pour une durée déterminée de trois mois;

ATTENDU QUE la venue de madame Bouchard a su consolider les opérations administratives de la ville et l'amélioration des opérations internes;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer a budgété un poste de directrice adjointe sur une base permanente;

ATTENDU QUE madame Bouchard a exprimé le désir de devenir permanente auprès de l'organisation;

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme madame Jessica Bouchard à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre permanent;

QUE les conditions de permanence de madame Bouchard soient définies selon un contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre elle et la Ville de Métis-sur-Mer;

QUE madame Pascale Geoffroy, mairesse, et monsieur Frédérick Lee, directeur général par intérim, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer le contrat de travail de madame Bouchard.

RÉSOLUTION #26-04-058

6.2 ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME MORENCY AVOCATS POUR SERVICES JURIDIQUES

ATTENDU QUE la Ville a des besoins ponctuels en matières légales et juridiques;

ATTENDU QUE la firme Morency Avocats offre un service de consultation forfaitaire;

ATTENDU QUE la firme Morency est spécialisée en droit municipal;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de Morency Avocats pour des consultations forfaitaires à 750\$ pour l'année 2026 et pour 1 000\$, ajusté selon l'IPC, pour les années subséquentes.

RÉSOLUTION #26-04-059

6.3 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil à des postes liés aux responsabilités municipales;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme les élus suivants en fonction des champs de compétences municipaux :

Administration – RH – financement :	Monsieur Mathieu Payeur
Sécurité civile (incendie et police) :	Madame Tracy Sim
Immobilisation et voirie :	Monsieur Christopher Astle
Hygiène du milieu (eau potable, eaux usées, environnement)	Mme Sylvie Tremblay-Bouchard
Vie communautaire : (Club des 50 +, MBCA, Town Hall Committee)	Madame Pascale Geoffroy
Urbanisme et développement :	Madame Nathalie Girard
Loisirs :	Monsieur Simon Brochu
Bibliothèque :	Mme Sylvie Tremblay-Bouchard
Phare :	Monsieur Christopher Astle

RÉSOLUTION #26-04-060

6.4 CRÉATION DE DEUX COMITÉS DE TRAVAIL : SURVEILLANCE SCOLAIRE ET COMMUNICATION

ATTENDU QUE l'importance d'assurer un service de surveillance scolaire optimal répondant aux besoins des enfants, des parents, du personnel scolaire et de la municipalité;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité d'améliorer ses mécanismes de communication afin de mieux informer l'ensemble de la population

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE le **Comité du Service de surveillance scolaire** soit créé, ayant pour mandat de repenser le service de surveillance scolaire municipal afin d'offrir un service de garde optimal pour les enfants de l'Envol, en tenant compte des contraintes des parents, du personnel scolaire et de la municipalité.

QUE ce comité soit composé de :

- La mairesse, à titre d'animatrice;
- Un représentant du Centre de services scolaire;
- Un représentant de la Ville;

- La responsable du service de surveillance scolaire;
- Deux enseignants de l'Envol;
- Deux parents d'élèves.

QUE le **Comité des communications** soit créé, ayant pour mandat d'analyser et de recommander les outils de communication les plus appropriés pour la communauté, afin d'assurer un accès optimal à l'information municipale, aux activités et aux services offerts.

QUE la mairesse, madame Pascale Geoffroy, soit nommée d'office sur les deux comités;

QUE madame Geoffroy est autorisée par le conseil municipal à approcher d'éventuels (es) candidats (es) pour siéger sur ces comités;

QUE les personnes siégeant sur ces comités soient nommées par résolution ultérieurement;

QUE malgré que les nominations des membres ne soient pas effectives à ce point, que des rencontres puissent avoir lieu afin de faire avancer les dossiers.

RÉSOLUTION #26-04-061

6.5 AVIS D'INTENTION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE STRATÉGIE DE COMMUNICATION, D'ATTRACTIVITÉ ET DE PROMOTION TOURISTIQUE AUPRÈS DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QU'une demande de financement auprès de la MRC de La Mitis permettrait de bonifier le budget prévu afin de procéder notamment à la refonte du site Web et de l'image de marque de la Ville.

ATTENDU QU'il faut déposer un avis d'intention auprès de la MRC de La Mitis avant le 27 avril, en vue d'un dépôt de projet avant le 5 juin 2026.

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi par cette demande de financement est d'améliorer la communication avec les citoyens, de valoriser le patrimoine local et touristique, et de rendre la municipalité plus attractive pour les visiteurs et les résidents;

ATTENDU QUE la demande de financement pourrait inclure notamment les éléments suivants :

- L'élaboration d'une identité visuelle et d'un guide de marque;
- La refonte du site Web municipal;
- La création de modèles (templates) pour les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ainsi qu'une stratégie de communication;
- La prise de photos professionnelles;
- Le développement de déclinaisons promotionnelles (carte de la ville, dépliants, affiches, articles promotionnels, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un avis d'intention auprès de la MRC de La Mitis dans le cadre d'une demande de financement visant la refonte du site Web et de l'image de marque de la Ville;

7. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION #26-04-062

7.1 AUTORISATION DE SIGNER ET DE CONCLURE UNE ENTENTE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE MITIS EST

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire améliorer l'efficacité et la qualité des services de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis, et Métis-sur-Mer en vue de la création d'une régie intermunicipale en incendie;

ATTENDU QUE Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis et Métis-sur-Mer désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création de la Régie incendie Mitis Est;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été élaboré à cet effet;

ATTENDU QUE cette entente vise à définir les modalités de fonctionnement, de financement, de gouvernance et d'opérations de la future régie intermunicipale Mitis Est en incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt public de participer à la création de cette régie intermunicipale;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer autorise la conclusion d'une entente avec les municipalités de Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave, Padoue, Grand-Métis et Métis-sur-Mer pour la création d'une régie intermunicipale en incendie;

QUE la direction générale par intérim et la mairesse soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Régie incendie Mitis Est;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités partenaires impliquées dans le projet de régie intermunicipale ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le cas échéant.

La présente résolution abroge la résolution numéro 25-09-165 adoptée le 8 septembre 2025.

8. TRÉSORERIE

RÉSOLUTION #26-04-063

8.1 COMPTES FOURNISSEURS DE MARS 2026

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles de mars 2026 pour un montant de 216 762.07 \$, adopte le rapport des salaires qui s'élève à 36 091.60\$ et autorise le trésorier à faire le paiement

de ces comptes une fois que ce dernier aura été en mesure de certifier la disponibilité des crédits nécessaires aux paiements.

9. TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION #26-04-064

9.1 MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES EN VERTU DE LA NORME CANADIENNE DE SERVICES CONNEXES (NCSC) 4400 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMA

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer, dans le cadre du Programme Prima, a lu le guide sur les instructions aux municipalités et auditeurs relatifs à la mission de procédures convenues;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'auditeur indépendant pour la réalisation d'une mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 dans le cadre du programme PRIMA;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Mallette de Mont-Joli pour la réalisation de la mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 dans le cadre du programme PRIMA.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION #26-04-065

10.1 ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PHARES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer réalisera des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QU'une portion de terrain appartenant au Centre de services scolaires des Phares est nécessaire pour la mise en place d'un talus en lien avec lesdits travaux.

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer :

- Autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain au montant de 1 \$ appartenant au Centre de services scolaires des Phares;
- Autorise le chargé de projet, monsieur Marcel Moreau, à mandater une firme d'arpenteur pour la création du nouveau lot, la préparation des servitudes et l'enregistrement qui seront envoyés à un notaire;
- Assume les frais de notaire et d'arpenteur en lien avec la transaction;

- Autorise le directeur général par intérim, monsieur Frédérick Lee, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents afférents à la transaction.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 POINT DE SUIVIS ET D'INFORMATION GÉNÉRALE À PROPOS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA PLACE DES MARRONNIERS

- L'appel d'offres est prolongé jusqu'au 15 avril.
- Il y aura une séance extraordinaire le 20 avril à 20h pour l'octroi du contrat.

RÉSOLUTION #26-04-066

11.2 NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE madame Nathalie Girard est représentante citoyenne sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE madame Girard a été élue conseillère au siège #2 de la Ville de Métis-sur-Mer le 15 mars 2026;

ATTENDU QUE madame Tracy Sim ne désire plus représenter le conseil de la Ville sur le CCU;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer de nouveaux représentants sur le CCU;

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme les personnes suivantes sur son Comité Consultatif en Urbanisme :

- Madame Nathalie Girard à titre de représentante de la Ville de Métis-sur-Mer;
- Madame Marie-Claude Giroux à titre de représentante citoyenne.

QUE la durée des mandats de mesdames Giroux et Girard soit en fonction du règlement de constitution du CCU en vigueur.

RÉSOLUTION #26-04-067

11.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 24 MARS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 24 mars 2026;

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuvent et adoptent le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 24 mars 2026

RÉSOLUTION #26-04-068

11.4 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION EN ZONE PIIA AU 363, RUE BEACH

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN ZONE PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante.

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des fenêtres sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la demande de permis en zone PIIA pour le 363, rue Beach.

11.5 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT #26-195 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Girard qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 26-195. Le but du règlement est de prévoir des normes relatives à l'entretien de tous les bâtiments et des autres constructions visés visant notamment à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement, à en assurer la sécurité, à assurer la préservation et la pérennité des bâtiments patrimoniaux, ainsi à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-069

11.6 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NUMÉRO 26-195

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs habilitant la municipalité en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments sont établis aux articles 145.41 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1)* prévoit que toute municipalité locale a compétence en matière de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le règlement doit contenir des normes visant à empêcher le

dépérissement des bâtiments, à protéger les bâtiments contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement a été donné le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 26-195.

11.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08-38

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Simon Brochu qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38. Le but du règlement est de diminuer de 60 m² à 55 m² la superficie minimum au sol pour une habitation unifamiliale isolée, de prévoir un mécanisme pour l'application des marges de reculs d'un bâtiment pour un terrain détenu en copropriété, d'enlever la superficie de plancher maximale utilisable pour effectuer un usage complémentaire de la classe d'usage Commerce II à l'intérieur de certains usages principaux d'habitation en zone multifonctionnelle (MTF), de reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement, d'autoriser la classe d'usage Récréation I dans la zone 63 (MTF), d'enlever le coefficient d'emprise au sol maximum pour les zones 49 (MTF), 50 (MTF), 52 (MTF), 53 (MTF), 65 (MTF), de diminuer de 3 m à 1,5 m la marge de recul latérale minimum pour les zones 49 (MTF), 50 (MTF), 52 (MTF), 53 (MTF), 65 (MTF), ainsi que de diminuer de 6 m à 3 m la largeur minimum combinée des marges latérales pour les zones 49 (MTF), 50 (MTF), 52 (MTF), 53 (MTF), 65 (MTF). Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-070

11.8 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 08-38

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 08-38;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026.

Il est proposé par monsieur Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le premier projet de règlement numéro 26-196 modifiant le règlement de zonage numéro 08-38.

11.9 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 26-197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 08-39

AVIS DE MOTION est donné par madame Tracy Sim qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39. Le but du règlement est de soustraire aux normes de lotissement une opération cadastrale aux fins de délimitation de la partie privative et de la partie commune de terrain détenu en copropriété, d'enlever la profondeur minimale des terrains à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac concernant les terrains entièrement desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que de reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-071

11.10 DÉPÔT ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 08-39

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de lotissement numéro 08-39;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026.

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le projet de règlement numéro 26-197 modifiant le règlement de lotissement numéro 08-39.

11.11 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 26-198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 08-41

AVIS DE MOTION est donné par madame Sylvie Tremblay-Bouchard qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41. Le but du règlement est de reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-072

11.12 DÉPÔT ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 08-41

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026.

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le projet de règlement numéro 26-198 modifiant le règlement de construction numéro 08-41

11.13 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 26-199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 08-42

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mathieu Payeur qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42. Le but du règlement est de reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-073

11.14 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 08-42

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026.

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le projet de règlement numéro 26-199 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 08-42.

11.15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 26-200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-98 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

AVIS DE MOTION est donné par madame Nathalie Girard qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques. Le but du règlement est de reformuler

l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement et d'augmenter le montant des amendes. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

RÉSOLUTION #26-04-074

11.16 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-200 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-98 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reformuler l'article concernant les sanctions en cas d'infraction au règlement et augmenter le montant des amendes prévues;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 avril 2026.

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le projet de règlement numéro 26-200 modifiant le règlement numéro 16-98 concernant les nuisances publiques.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS :

I. ARRONDISSEMENT MACNIDER

II. COMITÉ DES LOISIRS

Appel aux jeunes entrepreneurs, friperie éphémère

III. COMITÉ DE LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

IV. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lecture de contes

V. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

VI. COMITÉ DU PHARE

VII. COMITÉ DES PETITS DÉJEUNERS

Il reste 4 petits déjeuner et le dernier aura lieu le 1^{er} mai.

VIII. CLUB DES 50 ANS ET PLUS.

Repas prévu le 22 avril à 11h30, suivi de l'assemblée générale annuelle à 13h30.

RÉSOLUTION #26-04-075

12.2 AVIS D'INTENTION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET CITOYEN DE PIÈCE DE THÉÂTRE AUPRÈS DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QU'un groupe de citoyen désire déposer demande de financement auprès de la MRC de La Mitis pour mener à terme un projet théâtral.

ATTENDU QU'il faut déposer un avis d'intention auprès de la MRC de La Mitis avant le 27 avril, en vue d'un dépôt de projet avant le 5 juin 2026.

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi par cette demande de financement est de faire un théâtre d'été pour mettre en valeur l'histoire de Métis-Sur-Mer pour créer un sentiment d'appartenance et renforcer les liens entre les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un avis d'intention auprès de la MRC de La Mitis dans le cadre d'une demande de financement visant la création d'un théâtre d'été.

RÉSOLUTION #26-04-076

12.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE AU SEIN DU RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

Il est proposé par madame Nathalie Girard et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville nomme madame Sylvie Tremblay-Bouchard à titre de conseiller municipal représentant de la bibliothèque auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent;

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination des représentants auprès du C.R.S.B.P

13. PÉRIODES DE QUESTIONS

- Demande de suivi du projet de construction d'un garage municipal
- Interrogation sur l'utilisation du terrain acheté au centre de service scolaire après les travaux
- Demande de faire l'entretien du terrain de la route de l'église car des arbres sont tombés
- Demande sur la possibilité d'installer une borne de recharge électrique rapide

14. VARIA

RÉSOLUTION #26-04-077

14.1 APPUI AU FESTIVAL DU GRAND DÉGEL – ANNÉE 2027

ATTENDU QUE le **Festival du Grand Dégel** contribue de manière significative à l'animation culturelle, sociale et touristique du milieu ;

ATTENDU QUE cet événement favorise la mise en valeur du patrimoine local et renforce le sentiment d'appartenance de la communauté ;

ATTENDU QUE les organisateurs du Festival du Grand Dégel souhaitent déposer une demande de subvention dans le cadre du programme **Festivals locaux de Patrimoine canadien** ;

ATTENDU QU'un appui municipal est requis dans le cadre de cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accorde son appui au Festival du Grand Dégel pour l'édition 2027 ;

QUE la municipalité s'engage à contribuer pour un montant total de 5 000 \$, réparti comme suit :

- 3 500 \$ en contribution financière ;
- 1 500 \$ en prêt de services et d'équipements municipaux ;

QUE cette contribution est conditionnelle à la tenue de l'événement en 2027 et à la disponibilité des ressources municipales ;

QUE la présente résolution serve de lettre d'appui dans le cadre de la demande de subvention au programme Festivals locaux de Patrimoine canadien.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-04-078

15.1 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h59.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pascale Geoffroy, maire

Jessica Bouchard, directrice générale greffière-trésorière adjointe et secrétaire d'assemblée